

Pour cela, nous mettons en place un espace de rencontre individuelle avec une partie de la population des habitants de la commune et plusieurs dispositifs pour recueillir les avis de tous les habitants.

★ Qu'en pensez-vous ?

Cette enquête a pour but de mieux vous informer en vous présentant plus en détail les principales caractéristiques du projet, de bien comprendre les questions éventuelles que vous vous posez et de faire remonter vos remarques générales sur le projet et de connaître votre point de vue et votre intérêt pour ce projet.

➡ La méthode utilisée est la suivante, nous procéderons à un **tirage au sort** sur un échantillon représentatif de la population d'environ une vingtaine de personne. Vous serez informé de votre participation par un coup de téléphone au préalable, pour convenir d'une date commune.

➡ Si vous n'êtes pas tiré au sort et si **vous êtes volontaire** pour participer à ces entretiens, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante juliette.t@luc-sur-aude.fr ou par téléphone au 06 27 15 41 82.

➡ De plus, **tous les documents** liés à l'avancement du projet sont **disponibles** et en accès libre à la mairie aux horaires d'ouvertures : le lundi de 10h à 12h30 et de 15h à 18h - le vendredi de 10h à 12h30 et de 15h à 19h.

➡ Nous mettons également à votre disposition une **boîte à avis** pour recueillir vos questions, remarques, afin de traiter l'ensemble de vos suggestions.



Présentation du projet de parc photovoltaïque sur La commune de Luc-sur-Aude

★ Un parc solaire photovoltaïque : C'est quoi ? C'est fait pourquoi ? Où ? Par Qui est-il mis en place ? Comment ? Pour qui ? Pourquoi sous cette forme ?

La commune de Luc-sur-Aude porte le projet depuis plusieurs mandats : lors des conseils municipaux du 6 octobre 2008, du 6 janvier 2009 et du 6 décembre 2012 de mettre en œuvre un parc solaire photovoltaïque sur la commune. Une zone Nph (naturelle) a été incluse dans le PLU de la commune, suite à des études environnementales spécifiques. Elle détermine sur le territoire communal une aire apte à recevoir des installations photovoltaïques. C'est un projet qui s'inscrit dans une profonde sensibilité au développement durable et dans la continuité du Plan Climat-Energie Territoriaux (PCET) du Pays de Couiza adopté et rendu public le 6 septembre 2013.

Une ambition novatrice pour cette intercommunalité, qui ancre la volonté de développer son territoire de manière pérenne et durable dans le temps et qui apporte également une réponse concrète à la problématique de la transition énergétique en actant le développement des énergies renouvelables sur son territoire.

★ Un parc solaire photovoltaïque c'est quoi ?

Les panneaux photovoltaïques sont développés depuis les années 1990 en France et permettent de créer de l'électricité à partir des rayonnements solaires. Les rayons du soleil heurtent la surface des cellules photovoltaïques qui composent le panneau solaire et l'agitation des électrons qui s'ensuit crée un courant électrique. Les rendements des panneaux photovoltaïques sont en constante augmentation dans notre région, la production est passée de 0,12 GWh en 2005 à 74 GWh en 2010. Le projet en question sur la commune de Luc-sur-Aude vise à installer un parc solaire de 250 kWc sur une emprise foncière de 0,7 ha sur des terrains communaux au Nord de la commune (voir carte ci-dessous), ils seront composés de 800 modules, autrement dit de 800 panneaux.

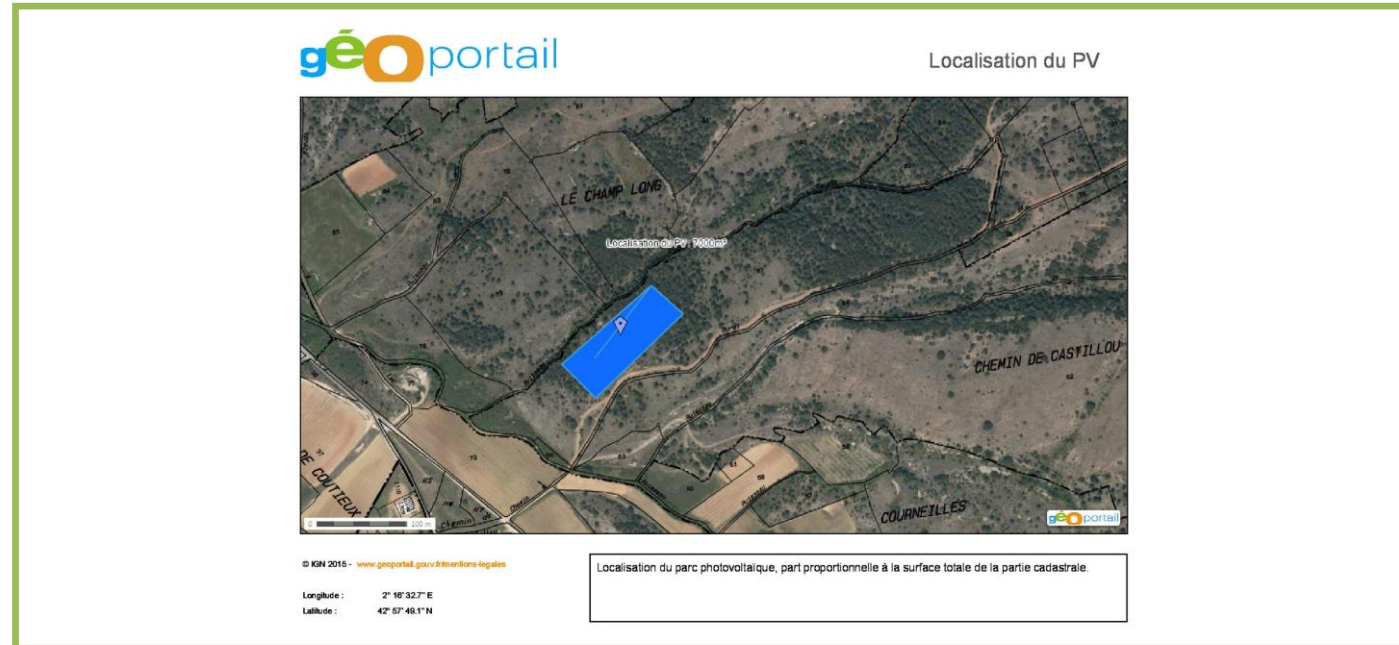
★ Un parc solaire sur la commune pourquoi ?

La construction d'un pôle énergétique durable sur son territoire présente beaucoup d'avantages. En effet, l'énergie photovoltaïque est une part importante de la solution à la crise des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon...) et aux problèmes de réchauffement climatique.

De plus, d'un point de vue technique, la création d'un parc photovoltaïque permet la consommation locale de l'électricité, car celle-ci va au plus court, la production de ce parc sera donc consommée par les habitants de Luc-sur-Aude. Dans cette même perspective, mettre en place un parc solaire sur sa commune, favorise une certaine autonomie dans sa consommation énergétique. Effectivement, l'ampleur de ce parc sur une emprise foncière d'environ 0,7 ha actuellement en voie de fermeture végétale, aurait une production annuelle estimée à 350MWh, il représenterait l'équivalent de la consommation de 140 foyers, soit le double de la population de Luc (70 foyers).

* Où se situe le projet ?

Le projet du parc se situe sur la partie cadastrale n°67 qui fait 5,66 hectares dans sa totalité. La partie mise en relief, qui représente la localité du parc, est proportionnelle à l'ensemble de la surface, le projet étant de 0,70 ha soit 7000m².



* Par qui le projet est-il mis en place ?

Le projet d'installer une centrale solaire sur la commune est porté depuis plusieurs mandats comme évoqué ci-dessus. Pour la mise en œuvre de ce type d'initiative, divers acteurs sont à prendre en compte en fonction des différentes phases de construction du projet.

Dans le projet actuel (voir schéma ci-dessous), la phase de lancement est portée par la commune de Luc-sur-Aude et l'association créée à cet effet 1,2,3 Soleil, qui a répondu à un appel à projet de la région, associé avec l'ADEME (Agence de Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), pour la "production d'énergies renouvelables coopératives et solidaires en Languedoc-Roussillon" et a été retenue candidate parmi 11 projets pilotes en décembre 2014. La durée de l'accompagnement par les divers organismes de la création du parc solaire photovoltaïque est fixé à 2 ans, c'est-à-dire que la commune a jusqu'à décembre 2016 pour la conception et la mise en œuvre du projet. Ainsi, la commune s'est attaché à un développeur, la société Soleil du Midi, pour la partie technique de ce type d'aménagement.

* Un développeur c'est quoi ?

Soleil du Midi est un des rares développeurs "clefs en main" audois, qui a déjà plus d'une dizaine de parcs solaires à son actif dans la région Languedoc-Roussillon. Il a été sollicité en 2009 par les services de la préfecture de l'Aude et de la commune de Couiza pour travailler sur un projet de réhabilitation de la décharge municipale, fermée par arrêté préfectoral, sur le site de Roquefumade. Pour l'installation d'un parc photovoltaïque d'une puissance similaire au projet porté par Luc-sur-Aude soit de 250 Kwc. Ce projet est un des premiers en France de cette nature, et est mis en service en novembre 2011. Ce parc produit environ 15 % de la consommation locale de Couiza.

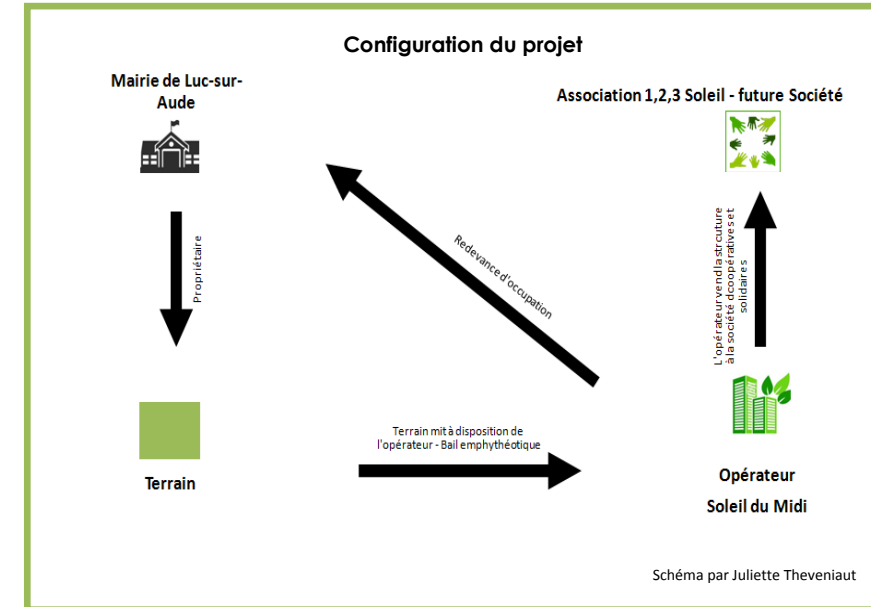
A Luc-sur-Aude, "Soleil du Midi" porte la partie technique, le raccordement au réseau, les choix technologiques sur les matériaux à utiliser. Mais il peut aussi devenir co-investisseur sur la future société coopérative.

* Comment le projet fonctionne ? La participation citoyenne c'est quoi ?

La singularité de ce projet réside dans son caractère participatif. En effet, dans sa phase de construction une partie du financement est dotée directement d'un fond participatif citoyen. L'implication citoyenne dans ce type de projet, propose aux personnes qui le souhaitent de prendre part directement à la mise en

œuvre d'un projet sur leur commune. La participation citoyenne doit permettre l'association des citoyens au processus d'élaboration des questions qui les concernent, ainsi qu'à la mise en œuvre de leurs solutions.

C'est une différence fondamentale par rapport aux projets éoliens ou photovoltaïques habituels qui sont financés par des sociétés privés d'investisseurs, les collectivités n'ayant au mieux comme retour que la location de l'espace concédé. Dans ce cas c'est une "coopérative" composée par les habitants qui sera propriétaire, gestionnaire du parc et donc les



membres percevront les revenus de la vente d'électricité. De plus, le projet propose de continuer à travailler avec la coopérative Enercoop, qui est le principal fournisseur d'électricité 100 % renouvelable en France. Sachant que la commune se fournit déjà auprès de cette coopérative pour tous les bâtiments publics (mairie, salle des fêtes...).

* Pourquoi un parc photovoltaïque coopératif et solidaire ?

La volonté de porter un projet coopératifs et solidaires présente bon nombres d'avantages reliés sous un ensemble commun de réussite partagée de l'initiative entre les citoyens et les collectivités.

- **Réappropriation** de la production d'électricité en étant propriétaire du parc solaire (citoyens, collectivité et associations).
- La **production** ainsi que la **consommation locale** d'électricité au bénéfice de tous les lucois et lucoises.
- Inscription du projet d'installation dans la durée et dans une gestion durable du territoire.
- Un environnement co-construit avec les habitants et les acteurs locaux contribuera à **l'attractivité de la commune** - car c'est un territoire qui ouvre un espace à la **participation citoyenne** et témoigne d'un dynamisme et d'une volonté politique d'être tournée vers des modes de gouvernances modernes et ambitieux.
- Concilier les **enjeux** environnementaux du développement d'énergie durable et renouvelable avec les différentes **attentes** venant des citoyens et des collectivités.